

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| <u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9 POUR : 9 CONTRE : / ABSTENTION : / | L'an deux mille vingt-cinq Le 13 mars à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 07 mars 2025 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN |
| <u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)s avec procuration</u> : <u>Absent(e)s sans procuration</u> : Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER | |

Délibération n° D25-04

OBJET : RÉTROCESSION ET CESSION DE PARCELLES – Domaine du Château

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vu de la construction du lotissement « Le Domaine du Château », il convient de céder et rétrocéder des parcelles entre la commune et la SAS C&V Habitat. Monsieur le Maire explique que dans ce cas de procédure amiable le transfert des voiries et terres d'un lotissement dans le domaine communal est dispensé d'enquête publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 318-3,
Vu le permis de construire n°07405223A0004 accordé le 15/11/2023,
Vu le Code de la Voirie Routière et l'article L. 141-3,
Vu l'emplacement réservé n° 8 figurant au PLU de la commune de Cernex, approuvé par le Conseil Municipal, lors de la séance publique du 17 mai 2022,
Considérant la demande de cession de domaine public ;
Considérant la demande rétrocession de 59m² issus de la parcelle A669 et ses conditions,
Vu le plan de délimitation et division, ci-annexé ;

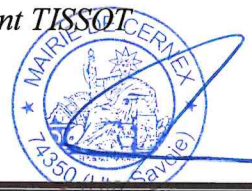
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la cession de la commune à la SAS C&V HABITAT des parcelles DP1 (Nv2149) et DP2 (Nv 2150) ; d'un total de 21m².
- **ACCEPTE** la rétrocession de la SAS C&VHABITAT à la commune des parcelles A669p(22) (Nv 2151), A669p(23) (Nv 2152), et A669p(24) (Nv 2155) ; d'une contenance totale de 59m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents, dont les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 14/03/2025
Transmise en Sous-Préfecture le 14/03/2025
Affichée le 14/03/2025

ANNEXE D25-04 – PLAN DE SITUATION

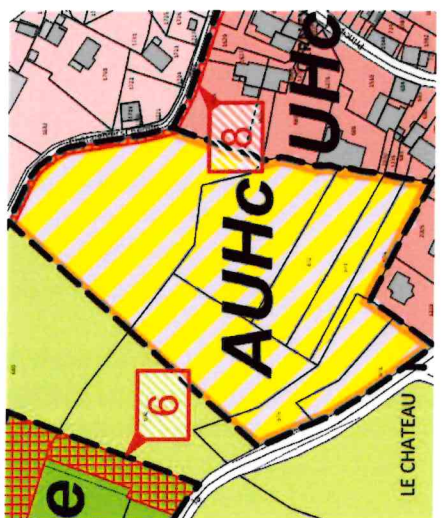
Cession de la SAS C&V HABITAT à la commune de Cernex

| Parcelles | Sup. réelle | Contenance cadastrale |
|--------------|-------------------------|-----------------------|
| 6859p121 | 8 m ² | |
| 6859p123 | 21 m ² | |
| 6859p141 | 27 m ² | |
| Total | 59 m² | |

Cession de la commune de Cernex à la SAS C&V HABITAT

| Parcelles | Sup. réelle | Contenance cadastrale |
|--------------|-------------------------|-----------------------|
| 0811 | 9 m ² | |
| 2012 | 12 m ² | |
| Total | 21 m² | |

- Application cadastrale non contradictoire
- Limite définie par bornage contradictoire
- Alignement défini dans le présent document
- Délimitation définie dans le présent document
- Section et numéro de parcelle cadastrale
- Borne OGE, broche ou clou nouveau
- Pierre, borne ciment, OGE, broche ou clou existant
- Matérialisation diverse
- Piquet



Emplacement réservé n°8 :
Elargissement du Chemin des Châtaigniers
(surface indicative : 532m²)